

**De l'archéologie subaquatique  
dans la rivière Vienne ?  
À Limoges ?  
C'est possible avec la FFESSM  
CODEP 87  
et c'est pour bientôt !!**



Pour la Vienne, les choses se précisent mieux. La commission archéologie subaquatique de la fédération française d'études et sports sous-marins comité départemental Haute-Vienne ferai un point sous peu.

Pour pouvoir intervenir sur un chantier archéologique subaquatique (et sous-marin), il faut avoir le statut de plongeur professionnel, que ce soit en bénévolat ou en tant que salarié. Les plongeurs professionnels (salariés ou bénévoles) ont ainsi une carte qui s'appelle : CAH (certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie). Ce CAH donne le niveau du plongeur professionnel concerné, ses coordonnées, etc...

Suite à la publication de l'arrêté du 11 juin 2020 relatif aux modalités de formation des travailleurs exposés au risque hyperbare relevant de la mention B « *archéologie sous-marine et subaquatique* » avec ou sans l'option « *travaux à des fins archéologiques* », les plongeurs professionnels (salariés ou bénévoles) doivent obligatoirement avoir demandé avant le 11 juin 2022 l'équivalence de leur CAH. Il est à noter que cette demande d'équivalence correspond à un renouvellement, à temps ou par anticipation, des classements hyperbares mention B en mention Bb.

À cela s'ajoute le fait que les équivalences temporaires pour la durée d'un chantier sont possibles. Ainsi, pour les plongeurs non titulaire d'un CAH, il est possible de faire un dossier annuel qui leur permet, après passage devant une commission, de pouvoir intervenir en plongée sur un site archéologique.

Ainsi, trois cas de figures sont possibles :

**Cas 1 : un plongeur titulaire d'un CAH valide ou périmé après juin 2020**

Il faut faire un dossier qui doit comprendre :

- une lettre de motivation précisant l'expérience relative à des opérations archéologiques en contexte hyperbare uniquement pour les titulaires d'une mention autre que B ;
- un *curriculum vitae* ;
- un CAH en cours de validité ;
- un certificat d'aptitude médicale en cours de validité ;
- une copie des trente dernières plongées effectuées inscrites dans le livret individuel de plongée.

### **Cas 2 : un plongeur titulaire d'un CAH non valide**

Il faut faire un dossier qui doit comprendre :

- nom, prénom, date de naissance, adresse ;
- une photographie du demandeur ;
- l'indication des sites ou du projet pour lesquels la demande est sollicitée et celle des plongées envisagées ;
- le CAH non-valide ;
- une copie du carnet de plongée ;
- un certificat d'aptitude médicale.

### **Cas 3 : un plongeur non-titulaire d'un CAH**

Il faut faire un dossier qui doit comprendre :

- nom, prénom, date de naissance, adresse ;
- une photographie du demandeur ;
- l'indication des sites ou du projet pour lesquels la demande est sollicitée et celle des plongées envisagées ;
- la copie des diplômes, certificats ou autres titres qui attestent d'une qualification en plongée (et secours : PSE1, RIFAP, etc.) ;
- une copie du carnet de plongée ;
- un certificat d'aptitude médicale.

Les dossiers sont à envoyer au DRASSM, à l'adresse postale suivante :

**DRASSM**  
**Secrétariat**  
**147 Plage de l'Estaque**  
**13016 MARSEILLE**

La commission archéologie subaquatique de la fédération française d'études et sports sous-marins comité départemental Haute-Vienne sais qu'il y a des plongeurs titulaires d'un CAH en Haute-Vienne. Aussi, il faut absolument qu'ils suivent, selon leur situation, les démarches du **Cas 1 ou 2**.

En revanche, pour les plongeurs CoDep87 titulaires à minima du niveau II loisir, il faut réaliser dès maintenant les démarches du **Cas 3**.

Les plongeurs, qu'ils soient du Cas 1, 2 ou 3, peuvent contacter la commission archéologie subaquatique de la fédération française d'études et sports sous-marins comité départemental Haute-Vienne si besoin [archeologie@codep87.fr](mailto:archeologie@codep87.fr) . La commission archéologie subaquatique de la fédération française d'études et sports sous-marins comité départemental Haute-Vienne peut également relire les dossiers, aider à leur montage. Voire même pourquoi pas faire un envoi groupé.